

# Une Ville - Un Office

Le trophée " Une Ville - Un Office", décerné avec le concours des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme, est destiné à mettre en valeur l'Office des Sports le plus performant au cours de l'année.

Ses objectifs sont de dynamiser les politiques publiques territoriales, de promouvoir les Offices et les Municipalités, de renforcer leur Partenariat, de promouvoir les partenaires du C.D.O.T.S. 07-26

Organisation :

1. Trois Offices sont "nommés" chaque année ;
2. Le jury officiel est composé d'acteurs des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme et du C.D.O.T.S. 07-26 (nombre de personnes à déterminer) ;
3. Le président du Jury est le président du C.D.O.T.S. 07-26. Il pilote le processus d'attribution ;
4. Deux trophées sont attribués : un à l'Office lauréat et un à la Municipalité qui le soutient ;
5. L'Office lauréat ne peut prétendre à nouveau au trophée avant trois ans.

Critères d'attribution :

- a - Présence : aux Conseils d'Administration - à l'Assemblée Générale du comité ;
- b - Présence aux manifestations organisées par le C.D.O.T.S. 07-26 (Conférences débats, journées d'étude, etc.) ;
- c - Présence aux manifestations d'Offices Territoriaux patronnées par le C.D.O.T.S. 07-26 ;
- d - Organisation, accueil et promotion des Conseils d'Administration et Assemblées Générales du C.D.O.T.S. 07-26 (respect du cahier des charges) ;
- e - Mise en place avec les Municipalités de charte partenariale, convention de progrès, projet sportif local (Assises locales) ;
- f - Organisation de manifestations transversales territoriales (Forum, débats, etc.) ;
- g - Participation aux séances de travaux en commission.

Cotation des critères :

- a - 5 pts par Office représenté à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration ;  
10 pts (AG) ou 5 pts (CA) par personne présente de l'Office et de la Municipalité
- b - 10 pts par personne présente de l'Office et de la Municipalité aux manifestations
- c - 5 pts par personne présente de l'Office et de la Municipalité
- d - 10 pts par Office organisateur d'un Conseil d'Administration ;  
15 pts par Office organisateur d'Assemblée Générale
- e - 15 pts pour mise en place d'une charte ou convention  
45 pts pour l'établissement d'un projet Sportif local (PSL)
- f - 20 pts par manifestation organisée
- g - 10 pts par personne d'un office participant aux commissions

Les points obtenus par chaque Office sont comptabilisés dans un tableau séparé.

Validé en CA à Loriol, le 19 mars 2011